

Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal de la ville de Râches

24 mai 2018



COMMUNE DE RACHES  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT  
DE DOUAI

CANTON  
ORCHIES

SEANCE  
**24 mai 2018**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit le 24 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Edith BOUREL, Maire, en suite de sa convocation en date du 17 mai 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présent(e)s : Mme. Edith BOUREL, M. Fernand BREVART, Mmes. Caroline BIENCOURT, Fatiha DRICI, M. Daniel WATTELET, M. Jean-René GENTY, Mme. Josette CARPENTIER, MM. Michael DROZDZ, Casimir NOWAK, Mmes. Patricia MEIGNOTTE, Brigitte REVEL, Marie-Annick DUPIRE, Carmela COUSSEMENT, Marine HOUSEAUX, MM. René PIERROT, Marc DELMOTTE, M. Gérard KAWECKI.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : MM. Patrick SOREK (à Mme. Edith BOUREL) Patrick DUHEM (à Mme. Marine HOUSEAUX) Mme. Fanny QUARGNUL (à M. Daniel WATTELET), M. Serge PAUQUET (à M. Daniel WATTELET).

Etait absent excusé : M. Alain SEGOND.

Mme. Josette CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION 20/2018

**Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 06 avril 2018**

**Approuve** à l'unanimité le compte rendu de la réunion de conseil du 06 avril 2018 annexé à la convocation de la séance du 24 mai 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Edith BOUREL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON  
ORCHIES

L'an deux mil dix-huit le 24 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Edith BOUREL, Maire, en suite de sa convocation en date du 17 mai 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

SEANCE

**24 mai 2018**

Etaient présent(e)s : Mme. Edith BOUREL, M. Fernand BREVART, Mmes. Caroline BIENCOURT, Fatiha DRICI, M. Daniel WATTELET, M. Jean-René GENTY, Mme. Josette CARPENTIER, MM. Michael DROZDZ, Casimir NOWAK, Mmes. Patricia MEIGNOTTE, Brigitte REVEL, Marie-Annick DUPIRE, Carmela COUSSEMENT, Marine HOUSEAUX, MM. René PIERROT, Marc DELMOTTE, M. Gérard KAWECKI.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : MM. Patrick SOREK (à Mme. Edith BOUREL) Patrick DUHEM (à Mme. Marine HOUSEAUX) Mme. Fanny QUARGNUL (à M. Daniel WATTELET), M. Serge PAUQUET (à M. Daniel WATTELET).

Etait absent excusé : M. Alain SEGOND.

Mme. Josette CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION 21/2018

#### Objet : Tarifs et modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement d'été 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la demande et fixe, pour l'été 2018, la participation hebdomadaire à l'A.L.S.H. d'été comme suit :
  - Familles Râchoises et Anhieroises dont le quotient familial est compris entre 0 et 369€ :  
5 € la semaine, sauf la 1<sup>ère</sup> semaine 4 €
  - Familles Râchoises et Anhieroises dont le quotient familial est compris entre 370 et 499 € :  
9 € la semaine, sauf la 1<sup>ère</sup> semaine 7,20 €
  - Familles Râchoises et Anhieroises dont le quotient familial est compris entre 500 et 700 € :  
12 € la semaine, sauf la 1<sup>ère</sup> semaine 9,60 €
  - Familles Râchoises et Anhieroises dont le quotient familial est supérieur à 700 € :  
16 € la semaine, sauf la 1<sup>ère</sup> semaine 12,80 €
  - Familles autres que Râches et Anhiers dont le quotient familial est supérieur à 700 € : 50 € la semaine, sauf la 1<sup>ère</sup> semaine 40 €
  - Familles extérieures au département du Nord quelque soit leur quotient familial :  
50 € la semaine, sauf la 1<sup>ère</sup> semaine 40 €

Les paiements ne seront remboursés qu'en cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence.

- Emet un avis favorable à l'accueil et à la participation des enfants d'Anhiers à l'A.L.S.H. d'été 2018 pour un montant de 58 Euros par semaine et par enfant, pour la durée de fonctionnement de l'accueil (cette participation pouvant être réajustée ultérieurement en fonction du coût réel de l'accueil de loisirs),
- Autorise Madame le Maire à signer la convention pour l'organisation des A.L.S.H. d'été avec les villes de Douai et Anhiers.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Edith BOUREL

COMMUNE DE RACHES  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT  
DE DOUAI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON  
ORCHIES

L'an deux mil dix-huit le 24 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Edith BOUREL, Maire, en suite de sa convocation en date du 17 mai 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

SEANCE

**24 mai 2018**

Etaient présent(e)s : Mme. Edith BOUREL, M. Fernand BREVART, Mmes. Caroline BIENCOURT, Fatiha DRICI, M. Daniel WATTELET, M. Jean-René GENTY, Mme. Josette CARPENTIER, MM. Michael DROZDZ, Casimir NOWAK, Mmes. Patricia MEIGNOTTE, Brigitte REVEL, Marie-Annick DUPIRE, Carmela COUSSEMENT, Marine HOUSEAUX, MM. René PIERROT, Marc DELMOTTE, M. Gérard KAWECKI.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : MM. Patrick SOREK (à Mme. Edith BOUREL) Patrick DUHEM (à Mme. Marine HOUSEAUX) Mme. Fanny QUARGNUL (à M. Daniel WATTELET), M. Serge PAUQUET (à M. Daniel WATTELET).

Etait absent excusé : M. Alain SEGOND.

Mme. Josette CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION 22/2018

#### **Objet : Tarifs et modalités de fonctionnement du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2018-2019**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la demande et fixe, pour la rentrée 2018-2019, les tarifs comme suit :

- Familles dont le quotient familial est compris entre 0 et 369€ : 2,40 €
- Familles dont le quotient familial est compris entre 370 et 499 € : 2,60 €
- Familles dont le quotient familial est compris entre 500 et 700 € : 2,75 €
- Familles dont le quotient familial est supérieur à 700 € : 3,30 € (tarif actuel râchois)
- Le tarif adulte reste inchangé soit 5,40€ le repas. Tout repas non réservé dans les délais impartis fera l'objet d'une facturation différenciée, au tarif de 4€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Edith BOUREL

COMMUNE DE RACHES  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT  
DE DOUAI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON  
ORCHIES

L'an deux mil dix-huit le 24 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Edith BOUREL, Maire, en suite de sa convocation en date du 17 mai 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

SEANCE

**24 mai 2018**

Etaient présent(e)s : Mme. Edith BOUREL, M. Fernand BREVART, Mmes. Caroline BIENCOURT, Fatiha DRICI, M. Daniel WATTELET, M. Jean-René GENTY, Mme. Josette CARPENTIER, MM. Michael DROZDZ, Casimir NOWAK, Mmes. Patricia MEIGNOTTE, Brigitte REVEL, Marie-Annick DUPIRE, Carmela COUSSEMENT, Marine HOUSEAUX, MM. René PIERROT, Marc DELMOTTE, M. Gérard KAWECKI.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : MM. Patrick SOREK (à Mme. Edith BOUREL) Patrick DUHEM (à Mme. Marine HOUSEAUX) Mme. Fanny QUARGNUL (à M. Daniel WATTELET), M. Serge PAUQUET (à M. Daniel WATTELET).

Etait absent excusé : M. Alain SEGOND.

Mme. Josette CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION 23/2018

#### **Objet : Tarifs et modalités de fonctionnement de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 19 Voix pour, 0 Voix contre, 2 Abstentions :

- Emet un avis favorable à la demande et fixe, pour la rentrée 2018-2019, les tarifs comme suit :

- Familles dont le quotient familial est compris entre 0 et 369€ : 0,50 €
- Familles dont le quotient familial est compris entre 370 et 499 € : 0,90 €
- Familles dont le quotient familial est compris entre 500 et 700 € : 1,20 €
- Familles dont le quotient familial est supérieur à 700 € : 1,80 €
- Garderie non réservée dans les délais 2.50€ par plage (matin, soir)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Edith BOUREL

COMMUNE DE RACHES  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT  
DE DOUAI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON  
ORCHIES

L'an deux mil dix-huit le 24 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Edith BOUREL, Maire, en suite de sa convocation en date du 17 mai 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

SEANCE

**24 mai 2018**

Etaient présent(e)s : Mme. Edith BOUREL, M. Fernand BREVART, Mmes. Caroline BIENCOURT, Fatiha DRICI, M. Daniel WATTELET, M. Jean-René GENTY, Mme. Josette CARPENTIER, MM. Michael DROZDZ, Casimir NOWAK, Mmes. Patricia MEIGNOTTE, Brigitte REVEL, Marie-Annick DUPIRE, Carmela COUSSEMENT, Marine HOUSEAUX, MM. René PIERROT, Marc DELMOTTE, M. Gérard KAWECKI.

Etaient excusés ayant donné pouvoir : MM. Patrick SOREK (à Mme. Edith BOUREL) Patrick DUHEM (à Mme. Marine HOUSEAUX) Mme. Fanny QUARGNUL (à M. Daniel WATTELET), M. Serge PAUQUET (à M. Daniel WATTELET).

Etait absent excusé : M. Alain SEGOND.

Mme. Josette CARPENTIER est nommée secrétaire de séance.

### **DELIBERATION 24/2018**

#### **Objet : Projet «TIPI» (TITRES PAYABLES PAR INTERNET)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la mise en place du projet «TIPI» dans les conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à ce projet,

La commune prendra en charge les coûts de création, développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Edith BOUREL